AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-10-74 000078

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

30 Francs
nouvelle série N°55
Pyrénées Orientales

POU DE SAN JOSE

La dispersion (essaimage) des jeunes larves de troisième génération a commencé depuis quelques jours. Cette génération doit être combattue car les individus qui se fixeront hiverneront.

Pulvériser largement (aller jusqu'au ruissellement) une bouillie à base de :

Methidathion	40 g/hl
Oléoparathion	25 g/hl
Parathion émulsion	30 g/hl

Les traitements sont obligatoires dans les zones contaminées et zone de protection des Pyrénées Orientales (arrêté du 29 Octobre 1968).

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire

P. BERVILLE

Les Ingénieurs

CHRESTIAN - TROUILLON

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Tirage du 1er Octobre 1974 200 exemplaires

P 121